



Mairie de SAINT-JEAN DE VALERISCLLE

Téléphone : 04.66.25.60.41

Courriel : accueil@mairiesjv.fr

PROCES VERBAL N° 05/2025

DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 31 juillet 2025

Présents : JEKAL Marc - LIBERATORE Jean-Pascal - HILLAIRES Richard - VIDAL Chantal - NARDY Marie-France - HLADYNINK Joël - CARDELIN Isabelle - PONCET Éric - HILLAIRES Bernard DELATTRE Sabrina.

Pouvoirs : JUSTET Catherine donne pouvoir à HILLAIRES Richard.

BAZIZ Nordine donne pouvoir à PONCET Éric.

Absent excusé : SAVIT Grégory.

Absents non excusés : LHOMME Laurent - PUCHE Viviane.

Secrétaire de séance : HILLAIRES Richard

Début de séance : Jeudi 31 juillet 2025 à 19h00

1) Approbation du procès-verbal n° 04/2025 :

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal n° 04/2025 du 23 juin 2025.
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2) Convention financière entre la société Legal et la commune de Saint-Jean de Valérisclle :

Monsieur le Maire explique à l'assemblée la nécessité d'effectuer une étude d'ingénierie afin de contenir la combustion du terroir de la société Legal qui s'étend vers la route départementale 59.

La société Legal ne pouvant pas financer cette étude, Monsieur le Sous-Préfet a demandé à la commune de se suppléer à la société Legal pour le financement de l'étude.

Après plusieurs réunions avec les services de la Sous-Préfecture d'Alès et Monsieur le Sous-Préfet, il a été convenu que si la commune prend à sa charge le financement de cette étude, elle peut bénéficier d'une subvention au titre du fonds vert ingénierie.

Monsieur le Maire a également demandé qu'une entente financière soit établie avec la société Legal afin qu'elle règle la différence entre le montant de la subvention et le montant de la facture du bureau d'études. Ce point a été négocié directement avec les gérants de la société Legal qui ont accepté.

Bernard HILLAIRES demande si la commune devra faire l'avance du montant de l'étude.

Richard HILLAIRES répond que la commune doit d'abord recevoir le montant de la subvention avant de payer le bureau d'étude.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention financière, notamment les articles relatifs à l'engagement de la société Legal et de la commune.

Richard Hillaire précise que cette étude est nécessaire au vu des températures de combustion élevées près de la route départementale 59. Une tranchée sera réalisée en bordure de la route départementale.

Jean-Pascal Libérateur précise que cette tranchée permettra également l'écoulement des eaux.

Monsieur le Maire indique également avoir demandé que cette tranchée ne soit pas rebouchée afin qu'elle serve de coupe-feu.

Délibération votée à l'unanimité.

3) Décision modificative n° 01/2025 M57 :

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération et notamment des écritures comptables qui sont nécessaires au financement de l'étude sur le terri de la société Legal.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de modifier les prévisions budgétaires de la façon ci-dessous :

Ouverture de crédits Section Investissement Dépenses		Ouverture de crédits Section Investissement Recettes	
Chapitre / Article	Montant	Chapitre / Article	Montant
45/45411	29 844 €	45/45421	29 844 €
TOTAL	29 844 €	TOTAL	29 844 €

Ce point a été vu au préalable avec les services de la trésorerie de Saint-Privat des Vieux.

Délibération votée à l'unanimité.

4) Demande de subvention auprès de l'Etat :

Comme précisé précédemment, Monsieur le Maire rappelle que la commune peut bénéficier d'une subvention au titre du fonds vert ingénierie pour financer une étude géotechnique sur le terri de la société Legal.

Le plan de financement prévisionnel se décompose de la façon suivante :

<u>Organismes</u>	<u>Montant en Euros</u>	<u>%</u>
FONDS VERT INGENIERIE	19 896 euros	80 %
Commune (Autofinancement)	4 974 euros	20 %
TOTAL	24 870 euros	100 %

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à demander cette subvention auprès des services de l'Etat.

Délibération votée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h16.

LA SECRETAIRE DE SEANCE

HILLAIRE Richard



LE MAIRE

JEKAL Marc

